



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE FOOTBALL

BREVET ENTRAINEUR DE FOOTBALL 2019/2020

Brevet Entraîneur de Football



La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 3 Unités Capitalisables (228 heures):

UC1 (49,5h) : être capable de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

UC2 (147h) : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

UC3 (31,5h) : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

Mise en Situation Professionnelle :

La formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette Mise en Situation Professionnelle, consiste à entraîner (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) tout au long de la saison **une équipe de football à 11, au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), à raison de 2 à 3 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.**

NB : pour des éducateurs entraînant une équipe au plus haut niveau de District, une mesure dérogatoire peut exceptionnellement être appliquée, après étude par le responsable pédagogique de la formation de la situation de l'éducateur et de l'équipe concernés.



Les conditions d'accès à la formation:

- être âgé de 18 ans révolus
- être licencié à la FFF
- être titulaire du PSC1 (ou de son équivalence : AFPS – SST à jour de recyclage)

Et

- être titulaire du Brevet de Moniteur de Football,
- ou,
- être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, sports collectifs mention « football »
- ou,
- être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement et être titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant
- ou,
- être ou avoir été joueur au niveau national en Ligue 1, Ligue 2, National 1, National 2, National 3, CFA, CFA2, D1 Futsal, D1 féminine ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
- ou,
- être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,
- ou,
- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des Acquis de l'Expérience

Les dates à retenir:

- Date limite pour le retour des dossiers : **28 avril 2019** (cachet de la poste faisant foi)
- Date du test de sélection : 3 juin 2019
- Date du positionnement : 24 et 25 juin 2019



Tarifs

- Tarification horaire : 12€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :
- Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 200€
- Tarif ne comprenant pas les frais de restauration et d'hébergement

Tarif des frais pédagogiques BEF:

$12€ \times 228h + 200€ = 2\,936€$ pour 228 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).